



## AVIS PUBLIC

### **À tous les contribuables de la Municipalité de Montcalm**

AVIS est donné par le soussigné que le rôle triennal d'évaluation pour les années 2021-2022-2023 a été déposé au directeur général de la municipalité de Montcalm, le 2 septembre 2020 et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville, Montcalm, aux heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2021
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :  
  
Municipalité de Montcalm  
10, rue de l'Hôtel-de-Ville  
Montcalm (Québec) J0T 2V0
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 300-2015 de la M.R.C. des Laurentides et applicable à l'unité d'évaluation visé par la demande.

**DONNÉ à Montcalm ce 16<sup>e</sup> jour de septembre de l'an deux mille vingt.**

Michael Doyle  
Directeur général et Secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Montcalm, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en le faisant publier dans le journal l'Information du Nord et en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16 septembre 2020, entre 9h00 et 18h00. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16<sup>e</sup> jour de septembre 2020.

Michael Doyle  
Directeur général et Secrétaire-trésorier